

NON-CONFORMITÉ

MESURES CORRECTIVES

Suivi par le Groupe de travail

✓
**PROBLÈME
RÉSOLU, SELON LA
DÉTERMINATION
DU GROUPE DE
TRAVAIL**

Comité de révision de la
conformité (CRC) – Évaluation de
la situation et recommandation
au Conseil de fondation

Conseil de fondation
(1 – Seulement son président, ou 2 – vote
de tous les membres d'un Conseil par
vote circulaire ou lors d'une réunion en
personne)

RÉTABLISSEMENT

Le Conseil de fondation doit rendre sa décision dans un délai de deux mois, à moins que la CRC ne recommande la prise d'une décision lors d'une réunion en personne des membres du Conseil et que la prochaine réunion est dans plus de deux mois.